Fonction publique territoriale

Indemnités - Primes

Délibération portant création d’une prime exceptionnelle pour les agents particulièrement mobilisés pendant l’état d’urgence sanitaire

Le conseil municipal de la commune de ...................... *,*

M. (*ou* Mme) le maire soumet au conseil municipal le rapport suivant : ...................... (*détailler ici les raisons pour lesquelles il est nécessaire de mettre en place cette prime exceptionnelle au sein de la collectivité*).

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d’urgence pour faire face à l’épidémie de covid-19,

Vu la loi n° 2020-473 du 25 avril 2020 de finances rectificative pour 2020, notamment son article 11,

Vu le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 relatif au versement d'une prime exceptionnelle à certains agents civils et militaires de la fonction publique de l'État et de la fonction publique territoriale soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19,

Vu l’avis du comité technique du ...................... ,

Considérant que conformément à l’article 8 du décret 2020-570, il appartient à l’organe délibérant de définir les modalités d’attribution de la prime exceptionnelle dans la limite d’un plafond fixé à 1 000 euros,

Considérant que des agents de la collectivité ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics et ont ainsi été confrontés à un surcroît de travail significatif, en présentiel ou en télétravail ou assimilé.

Après avoir entendu en séance le rapport de M. (*ou* Mme) le maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

Par ...................... voix pour, ...................... voix contre et ...................... abstentions,

**DÉCIDE** :

**Article 1 :**

Une prime exceptionnelle est instaurée en faveur des fonctionnaires et agents contractuels de droit public particulièrement mobilisés durant l’état d’urgence sanitaire, selon les modalités définies ci-dessous :

Sont éligibles à l’octroi de cette prime les agents qui ont connu un surcroît de travail significatif, en présentiel ou en télétravail, durant l’état d’urgence sanitaire, soit du 24 mars 2020 au 10 juillet 2020 : ...................... (*définir les modalités d’attribution : les services concernés, etc.*).

**Article 2 :**

Le montant maximal de cette prime exceptionnelle est fixé à ...................... (*ne peut dépasser le plafond de 1 000 euros*).

**Article 3 :**

M. (*ou* Mme) le maire détermine par arrêté individuel les bénéficiaires de la prime exceptionnelle, le montant alloué et les modalités de versements.

**Article 4 :**

Les crédits correspondants sont prévus et inscrits au budget, chapitre ...................... , article ...................... .

Fait à ...................... , le ......................

(*Signatures*)